

## **LE GROUPE SANOFI-AVENTIS CONCLUT AVEC PRASCO LABORATORIES UN ACCORD PORTANT SUR LA COMMERCIALISATION DE VERSIONS GÉNÉRIQUES D'ALLEGRA<sup>®</sup> (chlorhydrate de fexofénadine)**

**Paris, France – Le 13 septembre 2005** – Sanofi-aventis annonce aujourd'hui que sa filiale Aventis Pharmaceuticals Inc. a conclu avec Prasco Laboratories un accord de distribution et d'approvisionnement pour le lancement d'une version générique autorisée des comprimés de chlorhydrate de fexofénadine aux Etats-Unis. Ce générique sera distribué en comprimés de 30 mg, 60 mg et 180 mg. Les termes financiers de l'accord n'ont pas été révélés.

Cette annonce fait suite à une communication en date du 6 septembre 2005, des laboratoires Barr Pharmaceuticals et Teva Pharmaceuticals, selon laquelle ces derniers s'apprêtaient à collaborer pour lancer une version générique de l'Allegra 30 mg, 60 mg et 180 mg.

Sanofi-aventis considère que le produit générique de Barr Pharmaceuticals et de Teva Pharmaceuticals enfreint ses droits de propriété intellectuelle, qui font actuellement l'objet d'une procédure judiciaire avec ces deux sociétés. Sanofi-aventis continuera à défendre ses droits vigoureusement.

### **À propos de la gamme de produits Allegra**

Allegra propose une gamme de produits offrant aux patients des posologies faciles d'utilisation et modulables pour le traitement des différentes allergies saisonnières : comprimés Allegra 30 mg et 60 mg deux fois par jour ; 180 mg une fois par jour ; Allegra-D 12 Heures (fexofénadine HCl 60 mg / pseudoéphédrine HCl 120 mg) à libération prolongée, à raison de deux prises par jour ; et Allegra-D 24 Heures (fexofénadine HCl 180 mg / pseudoéphédrine HCl 240 mg) à libération prolongée, à raison d'une prise par jour.

Les effets secondaires de l'Allegra 180 mg utilisé pour le traitement des allergies saisonnières sont faibles et incluent notamment maux de tête, rhume ou douleurs dorsales. Les effets secondaires de l'Allegra 60 mg utilisé dans le traitement des allergies saisonnières sont faibles ; les patients sont moins de 3% à souffrir d'un rhume ou d'une grippe, de nausées, douleurs menstruelles ou somnolence. Les effets secondaires de l'Allegra 30 mg sont faibles et peuvent inclure maux de tête, rhume, toux ou blessures accidentelles.

Les effets secondaires de l'Allegra-D 12 Heures et de l'Allegra-D 24 Heures se sont avérés respectivement similaires à ceux de l'Allegra 60 mg seul (maux de tête, insomnie ou nausées) et de l'Allegra 180 mg seul (maux de tête, rhume ou douleurs dorsales). En raison du décongestionnant (la pseudoéphédrine) contenu dans l' Allegra-D 12 Heures et l'Allegra-D 24 Heures, ces produits ne doivent pas être utilisés si vous êtes sous traitement par inhibiteur de la MAO (médicament indiqué

dans le traitement de la dépression) ou avez arrêté un traitement par inhibiteur de la MAO au cours des quatorze derniers jours ; si vous souffrez de rétention d'urine ; si vous présentez un glaucome à angle fermé ; ou si vous souffrez d'hypertension sévère ou d'une cardiopathie sévère. Les effets secondaires de la pseudoéphédrine peuvent inclure nervosité, instabilité psychomotrice, vertiges ou insomnie. Des cas de maux de tête, somnolence, augmentation de la fréquence cardiaque (tachycardie), palpitations, augmentation de la pression artérielle et anomalies du rythme cardiaque ont également été signalés. Vous devez également avertir votre médecin si vous souffrez d'hypertension, diabète, cardiopathie, glaucome, affection thyroïdienne, troubles de la fonction rénale ou symptômes liés à une hyperplasie de la prostate, tels qu'une difficulté à uriner.

### **A propos de sanofi-aventis**

Sanofi-aventis est le 3ème groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : cardiovasculaire, thrombose, oncologie, maladies métaboliques, système nerveux central, médecine interne et vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier » ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et développements réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés sous les sections « Risques de l'émetteur » et « Déclarations prospectives » du document de référence de sanofi-aventis ainsi que sous les sections « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » et « Risk Factors » du rapport annuel 2004 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.